

# Stratégie multicanaux pour l'alarme et l'information en cas d'événement Perspectives 2035

En vertu de la LPPCi, l'OFPP est chargé d'assurer le fonctionnement des systèmes d'information, d'alerte et d'alarme et de les mettre à la disposition des partenaires de la protection de la population. Ces systèmes sont pilotés par un système central commun. Différentes questions se posent quant au développement des canaux existants utilisés pour la transmission d'informations, d'alertes et d'alarmes. L'arrêt des OUC, les enseignements tirés de la guerre en Ukraine en matière d'information de la population et les changements de comportement du grand public en matière de médias jouent notamment un rôle à cet égard. Par ailleurs, une intervention parlementaire demande l'introduction de la diffusion cellulaire (motion Riniker).

Quels moyens la protection de la population doit-elle utiliser à l'avenir pour transmettre des informations, des alertes et des alarmes à la population ? La stratégie multicanaux pour l'alarme et l'information en cas d'événement vise à permettre l'adoption des mesures nécessaires, à adapter le cas échéant les bases légales et à assurer la disponibilité des ressources requises.

### Avancement du projet et prochaines étapes (état au 30.06.2025)

### Contexte

- L'OFPP entend maintenir une bonne partie des systèmes déjà en place, à savoir les sirènes, le site web et l'application Alertswiss ainsi que les messages radio à diffusion obligatoire. La diffusion cellulaire doit être introduite pour l'envoi rapide de courts messages textuels à tous les smartphones d'une zone touchée. Par ailleurs, l'OFPP propose d'abandonner le système radio d'urgence IPCC et d'améliorer les points de rencontre d'urgence sur le plan conceptuel. Un développement du système central doit permettre l'échange de formats de messages lisibles par machine.
- La stratégie a été soumise aux cantons et présentée aux médias à l'été 2024. En novembre 2024, le Conseil fédéral a validé les axes prioritaires de la stratégie (<u>communiqué de presse</u>). Il a demandé au DDPS d'examiner, en concertation avec les cantons, les compétences futures (financement compris) en matière de sirènes.

# Prochaines étapes

• Le Conseil fédéral a chargé le DDPS (OFPP) d'élaborer d'ici à l'été 2025 un projet de consultation sur la mise en œuvre de la stratégie multicanaux. Le projet comprendra notamment la demande des moyens financiers nécessaires et l'adaptation des bases légales. La consultation des offices a montré que le financement des mesures prévues sera difficile compte tenu de la situation financière tendue de la Confédération. Des concertations supplémentaires devant encore avoir lieu au sein de l'administration fédérale, aucune proposition n'a pu être soumise au Conseil fédéral en vue de l'ouverture de la procédure de consultation. L'OFPP met tout en œuvre pour que celle-ci puisse débuter à l'automne.

### Défis actuels

- En raison d'exigences élevées en matière de capacité et/ou de fiabilité, l'exploitation des systèmes d'information, d'alerte et d'alarme coûte cher. L'OFPP estime que, en fonction de la variante choisie, les coûts devraient atteindre quelque 269 millions de francs d'ici 2035. Les ressources doivent être garanties dans un contexte financier extrêmement difficile, raison pour laquelle il est nécessaire de donner la priorité à certains systèmes et de revoir la répartition des tâches. De ce fait, la compétence cantonale et le financement des tâches liées aux sirènes mobiles et fixes sont également remis en question.
- Plusieurs événements survenus en Suisse et à l'étranger ont démontré l'efficacité de la diffusion cellulaire pour donner rapidement l'alerte et l'alarme à la population d'une zone touchée. Les organisations partenaires de la protection de la population ont besoin de cet instrument pour remplir leur difficile mission. Dans le même temps, il faut assurer le développement et l'entretien de systèmes essentiels existants. Il est fort probable que la diffusion cellulaire ne puisse à l'heure actuelle être mise en œuvre que si les cantons sont prêts à assumer la responsabilité et les coûts liés aux sirènes.

# Rôle de la Confédération

L'OFPP exploite et développe les systèmes d'information, d'alerte et d'alarme pour la protection de la population. Il est en contact continu avec les utilisateurs des canaux et du système central.

## Rôle des cantons

Les systèmes étant utilisés dans le cadre de la gestion d'événements, les utilisateurs sont des organes cantonaux, en situation normale comme dans la plupart des scénarios. Les cantons sont en contact avec l'OFPP à différents niveaux concernant l'utilisation et le développement des canaux. Conformément au mandat du Conseil fédéral, l'OFPP a présenté à l'aide d'un concept général comment la responsabilité et le financement des sirènes décentralisées peuvent être transférés aux cantons. L'OFPP continuerait toutefois de financer le dispositif de déclenchement à distance, qui garantit l'activation de toutes les sirènes dans une zone concernée, et la Confédération mettrait en place le nouveau système de diffusion cellulaire, en plus des systèmes existants. Les cantons pourront prendre position sur les propositions dans le cadre de la procédure de consultation.

Données du projet	
Responsabilité	NEOC, coordination AIE
Durée	La stratégie a été élaborée à l'horizon 2035. Les décisions politiques doivent être prises d'ici 2026.
Décisions politiques	Conseil fédéral : discussion 2024. Parlement : message 2025/2026
Investissements	Les investissements dépendent des décisions politiques.
Ressources financières de la Confédération	Les ressources financières nécessaires jusqu'en 2035 dépendent des décisions politiques.
Ressources financières des cantons	Le DDPS a soumis aux cantons un concept général pour la future répartition des compétences (financement compris) concernant les sirènes mobiles et fixes. De plus, des ressources financières seront éventuellement nécessaires pour développer les points de rencontre d'urgence (installations pour le chargement des téléphones portables ou le wifi).